



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10/02/2026

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 10/02/2026, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme FERRON Patricia. La séance commence à 18 h 05.

Sont absents et excusés :

Mme GILLOT Johanna (Personnalité qualifiée), M. GRANSART Guillaume (Enseignant) remplacé par Mme HOUSSET Laetitia (Enseignante), M. LETE Jean-Baptiste (Parent d'élève) remplacé par Mme KALLOU Fatima (Parent d'élève), M. LLOPIS Yann (Maire de Montagnac) remplacé par Mme TOKOTO Sabine (Adjointe au maire), Mme MARCONCINI Odile (Parent d'élève) remplacée par Mme BONGIOVANNI Emeline (Parent d'élève), M. MARTIN DELRAN Diégo (Elève) remplacé par M. LUCERO BORN Simon (Elève).

Sont absents et non excusés :

M. MORGO Christophe (Conseiller Départemental).

Sont présents :

M. ALLAIN Mathieu (Parent d'élève), Mme BONGIOVANNI Emeline (Parent d'élève), Mme CAMMAS Céline (Enseignante), Mme FERRON Patricia (Principale), Mme FONTAINE Adeline (Parent d'élève), Mme HEBERT Laurine (CPE), Mme HOUSSET Laetitia (Enseignante), Mme IMBERT Audrey (Conseillère départementale), Mme JOLY Martine (Professeur documentaliste), Mme KALLOU Fatima (Parent d'élève), M. LUCERO BORN Simon (Elève), Mme MARC Maguelone (Enseignante), Mme PEREZ Sonia (Enseignante), Mme PUIGMAL Nathalie (Gestionnaire), M. QUAININ Noah (Elève), Mme ROSSLER Aude (Parent d'élève), Mme RUFİ SERRES Marie (AESH), Mme SOLTANI Elodie (Parent d'élève), Mme TOKOTO Sabine (Adjointe au maire).

Le nombre de présents en début de séance est de 19 pour un quorum de 11.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par Mathieu ALLAIN, représentant des parents d'élèves

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte-rendu a été envoyé à tous les participants avant ce jour. Pour le compte rendu, aucune demande d'ajout ou de retrait n'est faite. Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Présentation du projet d'ordre du jour du présent conseil

Pour information :

Mme FERRON présente l'ordre du jour sans modifications particulières à apporter.

Juste une information sera rajoutée de la part de M. NAVARRO (invité absent excusé) en tant que président de l'Amicale Laïque qui a fait passer un courrier à nous lire à Mme FERRON.

Point N° 3 - Éléments d'ordre éducatif et/ou pédagogique : Préparation de la rentrée 2026

3 - 1 - Effectifs et choix de la structure

Remarques et commentaires :

Mme FERRON tient à faire un rappel sur les horaires obligatoires d'enseignement :

- pour les 6ièmes il y a 25 heures d'enseignements obligatoires et 1 heure d'accompagnement aux devoirs obligatoires pour les élèves mais sans professeur en face.

- pour les élèves de 5e, 4e et 3e, il y a 26h d'enseignements obligatoires (hors option)

L'établissement fait le choix de mettre cette heure en place en constituant deux groupes / classe. Cette heure sera prise soit sur le PACTE, soit en HSE, soit sur les services des professeurs.

Le renforcement de l'apprentissage des langues vivantes est toujours demandé, il est appliqué en 6e en 5e pour tous les élèves.

Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2026

Niveau	Effectif prévisionnel	Nb de division
6e	93	4
5e	91	4
4e	77	3
3e	85	3

Soit un total prévu de 346 élèves pour la rentrée 2026 répartis sur 14 structures ce qui correspond à 24.7 élèves en moyenne par classe. Le collège est dans une moyenne très basse par rapport à ce qui se vit dans d'autres établissements.

Mme FERRON propose le vote sur la répartition du nombre de divisions :

14 classes réparties comme suit : 4 classes de 6ième, 4 classes de 5ième, 3 classes de 4ième, 3 classes de 3ième et la classe de dispositif ULIS.

Mme MARC ne souhaite pas prendre part au vote en raison de la non tenue du CSA concernant la DHG et de l'absence de répartition des DHG par établissement. Mme FERRON explique que le vote ne porte pas sur la DHG mais bien sur le choix de la répartition des structures en fonction des effectifs.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

3 - 2 - Choix de formation : LV2 et options

Enoncé de la délibération :

Le CA se prononce sur la proposition d'offre de formation

- LV2 Espagnol
- Option LCA et chant choral

Remarques et commentaires :

Mme FERRON propose, pour la rentrée 2026 de conserver une unique LV2 : l'espagnol et de conserver les 2 options : Chant choral et LCA qui nécessitent un financement en heures de 7h (pris sur la marge d'autonomie de l'établissement). Elles seront maintenues à condition d'avoir au minimum 8 élèves par groupe.

Mme FERRON propose uniquement une option LV2 espagnol. Une autre option nécessite des moyens supplémentaires.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	1	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

3 - 3 - Répartition de la DHG : choix établissement

Enoncé de la délibération :

Mme FERRON propose au vote l'usage de la marge d'autonomie de l'établissement et les groupes faits à partir de la DHG sans l'accompagnement aux devoirs des 6e.

Remarques et commentaires :

Mme FERRON explique que le budget n'a pas été voté au niveau national, que cela retarde tout, mais elle doit tout de même faire remonter aux services de l'éducation nationale ses besoins en enseignants. Elle a donc évalué à partir des textes réglementaires et des statuts les moyens théoriques dont devrait disposer le collège. C'est sur cette base que l'équipe pédagogique a travaillé le 22/01/2026.

Chaque division de 6e est dotée de 25h d'enseignements obligatoires et de 3h d'autonomie (l'heure d'accompagnement aux devoirs devant être prise sur la marge d'autonomie).

Chaque division de 5e, 4e et 3e est dotée de 26h d'enseignements obligatoires et de 3h d'autonomie.

Prévision

Division	nb div	h/D	Autonomie h/D	DHG h/D
6e	4	25	3	112
5e	4	26	3	116
4e	3	26	3	87
3e	3	26	3	87
UNSS	6			6
Labo	2			2

ULIS	21		21
		TOTAL	431h
		HSA	29h
		HP	402h
		% HSA	6,6%

Le % d'HSA est calculé à partir de la moyenne du % d'HSA obtenu lors de l'attribution de la DHG en janvier de l'année n pour la préparation de la rentrée de l'année n.

HSA : Heure supplémentaire annuelle

HP : Heure poste

Mme JOLY demande comment vont être gérées les options ?

Mme FERRON explique que les options sont toujours à prendre sur la marge d'autonomie de l'établissement.

Mme FERRON fait un bilan sur la mise en place des groupes de besoins. Le dispositif n'a pas fait ses preuves sur l'amélioration des résultats des élèves. En deux ans, on n'a pas constaté d'amélioration nette. Toutefois en français les élèves en difficulté se sentent plus sécurisés en petit groupe et baissent moins les bras mais le choc aura lieu en 4ième ou en 5ième. Cette année trois classes étaient divisées en 4 groupes mobilisant 4 professeurs. L'année prochaine il y aurait 4 classes à diviser en 5 groupes. Il n'y a pas 5 professeurs ni de français, ni de mathématiques. Ces groupes contraignent fortement les emplois du temps puisqu'il faut aligner tous les créneaux en mathématiques et en français. Cela complique également les remplacements. Le choix a donc été fait de ne pas maintenir les groupes de besoins l'année prochaine.

Mme FERRON précise également que le DHG est en attente de décision mais elle ne s'attend pas à avoir des moyens supplémentaires tout en ayant mis en place une classe de 5ième supplémentaire.

Choix établissement

- Suppression des groupes en français et mathématiques pour les 6e et les 5e
- Création de ½ groupe
 - * 1h / semaine en français pour les classe de 6e, 4e et 3e
 - * 1h / semaine en mathématiques pour les classes de 6e et 3e
 - * 1h / quinzaine en mathématiques pour les 4e
 - * 1h / quinzaine pour le 5e en technologie
 - * 1h / quinzaine pour les 3e en SVT
- Soutien aux pratiques orales en LV
 - * 6e Anglais : 1h / semaine
 - * 5e Espagnol : 1h / quinzaine
- 1h en EPS (Transformation HSE) pour l'accompagnement des élèves de 6e en cycle natatoire

HSE : Heure supplémentaire exceptionnelle

Mme FERRON a mis plus de moyens sur les priorités nationales que sont le français, les mathématiques et les langues. Il y a également des heures réservées pour l'EPS et quelques heures pour les élèves en difficulté en 4ième et en 3ième pour pouvoir les aider. Les choix permettent d'avoir tout de même des heures dédoublées pour les 3ièmes qui vont être plus nombreux par classe.

Mme ROSSLER demande si l'EPS est dans les priorités nationales.

Mme FERRON lui répond que l'EPS n'en fait pas partie.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	1	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

3 - 4 - Impact sur les postes des professeurs

Pour information :

Mme FERRON explique que les choix concernant les postes ont été fait en fonction du besoin des élèves et des priorités nationales. Ces choix nous donnent la répartition par discipline transmise avec les éléments et les modifications suivants :

- Demande de temps partiel sur autorisation : Education musicale, 2 en Mathématiques, 2 en HG/EMC
- CSR (Complément de service reçu) : 10h en Anglais, 7,5h en espagnol, 18h en HG/EMC, 17h en Mathématiques, 7h en EPS (variation de -1h par rapport au document transmis pour demander la continuité pédagogique avec Mme Etienne), 3h en SVT (l'enseignant de SVT ne pouvant pas faire toutes les HSA), un besoin de 14h sera nécessaire en éducation musicale si Mme Zalczer conserve son ARA de 12h.
- CSD (complément de service donné) : 4h en Arts plastiques (-1h HP par rapport aux documents transmis en lien avec la récupération de l'HP d'EPS)

ARA probables : Mathématiques et éducation musicale

Les choix sont faits de manière à minimiser les partages de personnel avec d'autres établissements afin d'assurer la continuité pédagogique.

3 - 5 - Création ou suppression de poste pour la rentrée 2026

Enoncé de l'avis :

Mme FERRON propose au vote pas d'impacts sur les ressources humaines de l'établissement - ni création ni suppression de postes en se basant sur la DHG réglementaire minimale estimée.

Remarques et commentaires :

Mme FERRON précise qu'une DHG minimale n'impacte pas les professeurs titulaires de l'établissement.

Aucune demande de création de poste et aucune suppression de poste.

Les postes en HG/EMC et mathématiques ne peuvent pas être demandés car le nombre d'heures demandé est en lien avec des temps partiels sur autorisation ou de droit ou des ARA.

Résultat du vote de l'avis :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	1	Nombre de votes CONTRE :	0

L'avis est adopté.

**Point N° 4 - Éléments d'ordre éducatif et/ou pédagogique :
Point sur la gestion des absences des enseignants et RCD**

Pour information :

Mme FERRON présente le tableau « Bilan mi-année 2025.2026 – Absences et remplacement de courte durée » et évoque les commentaires faits en bas de page. Elle précise que le taux d'absence des enseignants pour motif personnel est bien inférieur aux taux nationaux.

Mme ROSSLER demande si un professeur manquant est compté absent ?

Mme FERRON lui explique que non, ce sont des enseignants non affectés = absences institutionnelles.

Mme FERRON fait remarquer que les formations des enseignants reprennent sur le temps scolaire alors que cela avait été quasiment banni l'année dernière. Cette année 40h ont été prises pour la formation sur les compétences psychosociales – formation prévue dans le cadre du projet d'établissement.

Mme CAMMAS précise que les RCD ont été rendus plus difficile avec la mise en place des groupes de besoin en mathématiques et français mais cela va changer.

Mme FERRON trouve que les professeurs sont aidants et que les demandes de RCD fonctionnent bien.

Point N° 5 - Éléments d'ordre éducatif et/ou pédagogique

5 - 1 - Auto-évaluation lutte contre les violences et les intimidations

Pour information :

Mme FERRON évoque un bilan globalement positif. Il y a un groupe de travail mis en place au collège pour mener des actions contre le harcèlement. Le collège est protecteur envers les élèves mais il faut rester vigilant. L'aide des parents est indispensable à la réussite des actions menées par le collège.

Analyse générale des résultats

Le questionnaire montre un climat globalement positif, mais avec plusieurs signaux faibles qui nécessitent une attention particulière.

1. Bien-être et climat scolaire (Partie 1)

Les élèves expriment majoritairement un sentiment de bien-être, mais leurs relations entre pairs et la sécurité perçue dans certains espaces restent fragiles.

Des situations de mal-être sont présents pour certains élèves. Les élèves ayant cités des situations de mal-être sont soit pris en charge par l'équipe ressource PHARe (minorité) soit sont en mal-être (connu de l'établissement) polyfactoriel suivant en lien avec la situation familiale.

Points positifs

- Sentiment de sécurité sur le trajet : 94 % se sentent souvent ou très souvent en sécurité.
- Motivation et plaisir de venir au collège : environ 70 % se sentent souvent ou très souvent motivés.
- Sommeil globalement bon : 80 % disent ne jamais avoir de difficultés à s'endormir.
- Bon niveau de bonheur au collège : 80 % se sentent souvent ou très souvent heureux, en forme physiquement (85%), d'avoir des amis (96%).

Points de vigilance

- Concentration pour les devoirs : 25 % ont des difficultés régulières (pouvant être en lien avec les conditions de travail

à la maison)

- Baisse des notes liée au moral : 34 % déclarent que leurs notes baissent parfois ou souvent.
- Colère / agressivité : 15 % se mettent en colère sans raison identifiable.

Leviers d'action mis en oeuvre

- Développer des espaces de parole (atelier bien-être et point « écoute » réalisés par un AED ou les élèves de 3e "attentifs aux autres").
- Renforcer les compétences psychosociales (gestion des émotions, estime de soi, de l'empathie).
- Mettre en place des rituels de classe favorisant la cohésion.
- Informer et former les personnels à repérer les signaux faibles de mal-être.

2. Relations entre élèves et sécurité au collège

Une majorité d'élèves déclarent être rarement confrontés à certaines situations négatives (moqueries directes, violences physiques, exclusions explicites), ce qui témoigne d'un climat globalement apaisé et satisfaisant.

Toutefois, une part non négligeable d'élèves indique vivre "parfois" ces situations de rejet, de solitude ou de comportements blessants, montrant l'existence de poches de vulnérabilité.

Les réponses liées au temps de la cantine mettent en évidence :

- Des élèves qui mangent seuls par choix, mais aussi
- Des élèves qui mangent seuls par contrainte (personne ne veut manger avec eux, amis absents ou décalage d'horaires).

La cantine constitue un moment à risque, propice au sentiment d'exclusion et au mal-être. Une vigilance est apportée par les personnels de vie scolaire qui ne laissent pas manger seul un élève, toutefois le sentiment de l'élève persiste même si un autre élève est attablé avec lui.

Points positifs

- Peu de moqueries ou insultes déclarées : 84 % n'en subissent jamais ou parfois.
- Affaires en sécurité : 81 % se sentent souvent ou très souvent en sécurité.
- Peu de jeux dangereux : 71 % n'y ont jamais participé. Les jeux dangereux sont systématiquement punis puis sanctionnés car il ne s'agit pas de jeux ou de jouer.
- Peu d'élèves se sentent menacés : (85% jamais)

Toutefois, les résultats montrent la présence de différentes formes d'intimidation :

- Intimidation verbale (moqueries, paroles blessantes) : fréquemment citée.
- Intimidation relationnelle et sociale (exclusion, rumeurs, mise à l'écart)

Points de vigilance

- Toilettes perçues comme peu sûres par 16% des élèves
- Respect entre élèves : 19% ne se sentent jamais ou parfois respectés par leurs camarades.
- Mises à l'écart : cour ou groupe de travail.
- Bagarres : 29% déclarent s'être bagarrés. Il est précisé que ces bagarres n'ont pas lieu dans l'enceinte de l'établissement mais à l'extérieur pour régler des différends ou "combats" entre les villages

Leviers d'action

- Renforcer la surveillance active dans les zones sensibles (cour, couloirs, cantine, toilettes).
- Former les élèves au respect mutuel et à la gestion des conflits.

- Travail avec les responsables légaux

Sur certaines intimidations des appels à contradictoire sont réalisées voire des sanctions décidées. Toutefois, la minimisation des faits est souvent réalisée par les responsables légaux ou les élèves auteurs (C'était pour rigoler, c'est de l'amusement, nous avons aussi fait cela, ...). Les parents souhaitent généralement le positionnement d'une punition (heure de retenue) qui à leur sens représente plus une sanction.

3. Cyberviolences et vie numérique (Partie 3)

Points positifs

- Peu de cyberviolences déclarées : 89 % n'ont jamais reçu de messages insultants.
- Protection des données personnelles : 78 % déclarent que leurs données sont protégées. Il s'agit d'un sentiment car lors des parcours PIX sur la protection des données personnelles, les résultats sont globalement inférieur à 40% de réponses correctes.
- Respect dans les échanges : 68 % se sentent très souvent respectés en ligne.

Les parcours PIX sur le cyberharcèlement sont bien réalisés. Les élèves savent mais n'appliquent pas toujours.

Points de vigilance

- 14 % déclarent que leurs photos/vidéos ne sont jamais respectées.
- 10 % ne se sentent jamais respectés dans leurs échanges en ligne.
- 11 % reçoivent parfois des messages insultants.

Il est constaté que dans la majorité des cas, les responsables légaux n'exercent aucun contrôle sur les réseaux sociaux de leurs enfants. Le respect du droit à l'image n'est pas respecté. Des élèves prennent des photos ou des vidéos en classe et les publient sur les dits groupes classe.

Leviers d'action

- Renforcer l'éducation au numérique responsable (atelier EMI, intervention gendarmerie).
- Sensibiliser aux risques de diffusion d'images, à la protection des données personnelles (PIX)
- Développer l'alliance éducative avec les représentants légaux et engager leur responsabilité sur le sujet.

4. Demande d'aide et dispositifs existants (Partie 4)

Une majorité d'élèves identifie au moins un adulte de confiance (CPE, professeur, AED, infirmière, cheffe d'établissement, famille) ou un élève « ami ». En comparaison avec les résultats nationaux, les élèves trouvent une personne ressource (taux 2 fois supérieur au national).

Néanmoins, une part non négligeable semble ne pas oser ou n'ose pas demander de l'aide ou ne sait pas vers qui se tourner. Nécessité du point d'écoute.

Le repérage des adultes et élèves ressources est présent et est en amélioration importante par rapport à 2024, la démarche de demande d'aide reste un frein majeur.

De nombreux élèves déclarent avoir déjà été témoins de situations d'intimidations.

Cependant, la réaction face à ces situations reste variable :

- certains en parlent ou tentent d'aider,
- d'autres n'osent pas intervenir, par peur de représailles ou ne savent pas à qui s'adresser.

Il existe un potentiel de mobilisation des témoins, mais celui-ci reste à structurer et sécuriser.

- Développement des points d'écoute (adultes ou élèves avec des équipe mixte ou filles ou garçons).

Points positifs

- Les élèves "attentifs aux autres" sont mieux identifiés : 72 % les connaissent.
- le numéro d'appel est mieux connu
- 93 % déclarent ne pas connaître un élève harcelé dans leur classe.

Points de vigilance

• Seuls 4% des élèves se responsabilisent face à leurs propres intimidations. Ce % n'est pas en relation face au % des élèves se disant insultés. Nous pouvons observer chaque jour des formes d'intimidations, cependant ils ne considèrent pas cela comme des intimidations malgré les sensibilisations réalisées.

5. Leviers d'actions globaux pour le collège

- Renforcer la prévention
 - Séances régulières sur les intimidations et le harcèlement (cycle annuel) – séances 6e + dès que de besoin dans toutes les classes
 - Travail sur les compétences psychosociales.
 - Ateliers sur l'empathie, le respect, la coopération.
- Sécuriser les espaces sensibles
 - Présence adulte renforcée aux moments clés (cour, couloir, toilettes)
- Rendre visibles les ressources d'aide
 - Campagne d'affichage.
 - Présentation en classe des élèves "attentifs aux autres".
 - Point écoute adulte + élèves attentifs aux autres (2x par semaine, mixité choisie)
 - Communication régulière sur le 3018 (présence dans le carnet de liaison)
- Accompagner les élèves en difficulté
 - Entretiens individuels (équipe ressource pHARe ou santé mentale)
 - Suivi par la vie scolaire.
 - Alliance et coopération avec les familles.

Mme ROSSLER demande si un retour va être fait aux élèves ?

Mme FERRON explique que cela est compliqué car les réponses des grands et des petits sont très différentes.

Mme ROSSLER demande un retour même simple par le professeur principal. On leur a demandé de répondre, il semble logique de leur faire un retour.

Mme FERRON prend note et un retour sera fait aux élèves sur les points d'attention dans une petite note synthétique.

Mme CAMMAS évoque aussi l'intérêt de montrer aux élèves le travail et la prise en compte de leur participation d'années en années.

5 - 2 - Protocole de santé mentale

Pour information :

Mme FERRON aborde le protocole de santé mentale proposé par le ministère. Elle nous explique avoir ajouté une première partie expliquant « C'est quoi la santé mentale ? » (cf document transmis).

Le but de ce protocole est de repérer et de gérer les situations de mal être pour éviter les soucis avant que cela ne dégénère sur des situations de mal être et donc de santé mentale négative.

Une équipe ressource pHARe est mise en place sur le collège constituée de Mme HEBERT – CPE, Mme JOLY – Professeuse documentaliste, Mme OLIVER – Professeur d'espagnol, Mme DUMAS – AED, Mme BOUSQUET – AED.

Mme ROSSLER à qui est destiné ce protocole ?

Mme FERRON répond qu'il est à la destination de la communauté éducative. Mme HEBERT sera le relais vers les professionnels en interne. Il y a sur l'établissement la Psychologue de l'Education Nationale une journée tous les 15 jours, l'assistant social une journée par semaine et l'infirmière scolaire un jour et demi par semaine.

Mme CAMMAS alerte sur le manque de moyens « personnel ressource » afin de pouvoir appliquer correctement ce protocole. Les professeurs lors de l'absence de personnel ressource ne peuvent pas gérer les situations qui du coup peuvent se dégrader.

Mme FERRON précise que depuis qu'elle est sur le collège, elle rédige tous les ans un courrier pour demander l'augmentation du temps de l'infirmière scolaire.

5 - 3 - HSE "Devoirs faits" - BOP 230 / Pass Culture

Pour information :

A ce jour, les services de la DSDEN ne nous a pas transmis d'enveloppe spécifique pour les devoirs faits.

Mme CAMMAS demande si dans les HSE il y a des heures pour aider les élèves à préparer le CFG.

Mme FERRON répond qu'elle veut garder des heures dans la DHG pour les élèves en difficulté car l'enveloppe devoirs faits diminue d'année en année. Elle précise qu'il y a aussi des AED et des AESH qui aident et qu'elle doit garder de quoi pouvoir les rémunérer.

Le Pass Culture n'est pas encore arrivé mais il est estimé à environ 2000€ pour la période de janvier à juin 2026. En cas de non utilisation, une extension sur le début de l'année scolaire suivante serait possible (septembre à décembre 2026).

Ces deux éléments dépendent du budget de l'Education nationale (donc de l'Etat), c'est pour cela que leur attribution n'est pas encore réalisée.

Point N° 6 - Éléments d'ordre matériel et/ou financier : Tarifs

Enoncé de la délibération :

Mme PUIGMAL demande à ajouter le tarif de 11€ (tarif d'achat par le collège) pour le rachat d'une pochette brouilleur en cas de perte ou de dégradation par l'élève.

Remarques et commentaires :

Mme PUIGMAL annonce la première commande de pochettes "brouilleur de téléphone". Elles seront commandées au fil de l'eau pour finalement équiper tous les collégiens. Ce dispositif rend l'usage du téléphone impossible dans l'établissement. Il va falloir travailler sur le règlement intérieur. Les pochettes vont être remises d'abord aux élèves qui ne respectent pas les règles.

Mme FERRON explique avoir choisi ce système car elle ne veut pas se retrouver avec tous les téléphones dans une armoire sous sa responsabilité. La pochette sera confiée à l'élève qui aura la responsabilité de son téléphone.

Mme BONGIOVANNI demande s'il y aura des sanctions en cas de non-respect de la règle ?

Mme FERRON répond que oui avec graduation si récidive. Dans tous les cas les parents sont convoqués pour venir récupérer le téléphone dans son bureau.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 7 - Informations et questions diverses

Pour information :

Mme FERRON lit le courrier transmis par M. NAVARRO au nom de L'Amicale Laïque.

III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 20 h 28.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

**La prise de notes et la rédaction du compte rendu
du présent conseil d'administration sont effectuées
par Mathieu ALLAIN, représentant des parents
d'élèves**

La Présidente

Mme FERRON Patricia